



# Info Plus

## COMMERCE

### L'ARRIVÉE D'UN POISSONNIER SUR LE MARCHÉ



A partir du **samedi 24 avril**, nous aurons le plaisir d'agrandir encore notre marché et d'y accueillir Stéphane Legros, poissonnier. Il sera présent les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> samedis de chaque mois et vous proposera poissons et crustacés, ainsi que quelques produits cuisinés (rillettes de poissons, verrines, bouchées aux fruits de mer, saumon fumé).

Toute l'équipe municipale lui souhaite la bienvenue et vous remercie de lui réserver un accueil chaleureux.

Nous poursuivons nos démarches pour continuer à étoffer notre marché !

## SERVICES

### UN RELAI COLIS PICKUP AU BAR LE VOLTIGEUR

Depuis quelques jours, Eric Dupont vous propose un nouveau service au Bar Le Voltigeur : le relai colis.

Il vous permet de retirer et envoyer les colis Colissimo, DPD, et Chronopost.

Nous remercions chaleureusement Eric Dupont d'offrir toujours plus de services de proximité à nos habitants.



Ici, retirez  
et déposez

Vos colis



### Horizon 2023 : une Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) à Us

Accompagnée et soutenue par la Communauté Professionnelle

Territoriale de Santé (CPTS), l'Agence Régionale de la Santé (ARS), et l'Union Régionale des Professionnels de Santé (URDS), notre commune travaille activement sur la création d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle dans notre village, en collaboration avec les docteurs Nadia Issad et Laurent Attia, et Bruno Senebier, kinésithérapeute.

Le concept de Maison de Santé a l'ambition d'améliorer les soins tout en anticipant la désertification médicale, de conserver une offre de soins de proximité sur notre commune, et de réunir différentes compétences médicales et paramédicales. L'échelle de ce projet n'est pas seulement communale, elle s'étend à tout le territoire.

Cette MSP doit favoriser l'installation de nouveaux praticiens lors de départs à la retraite par exemple, et permettre d'assurer l'avenir en développant la formation et l'accueil d'étudiants, futurs professionnels de santé.

Ce cadre permettra à l'ensemble des professionnels de santé qui le composeront de mettre en place une prise en charge coordonnée des patients, articulée autour d'un projet de santé commun.

Outre la proximité immédiate, l'atout majeur d'une telle structure est de favoriser l'accès et la permanence des soins : en cas d'absence d'un médecin traitant par exemple, ses confrères peuvent prendre en charge ses patients grâce au «dossier médical partagé».

Vous l'aurez compris, les apports d'une maison de santé sont multiples et bénéficient à l'ensemble des habitants.

#### Financement et élaboration du projet architectural

L'enjeu principal pour notre commune est de créer un modèle adéquat et pérenne pour rendre le projet attractif pour les professionnels de santé, réalisable dans un contexte où les capacités d'investissement se réduisent.

L'objectif est de réaliser une opération «blanche» financièrement, c'est-à-dire de faire en sorte que les investissements engagés par la commune soient financés par les subventions (Etat, Région et Département) et que le reste à charge communal soit compensé par la perception des loyers des professionnels de santé.

Un important travail est actuellement accompli sur la recherche de partenaires et de financements pour la construction de ce projet : l'ARS, la Région Ile-de-France, le Conseil Départemental ont d'ores et déjà été sollicités.

Un Assistant à Maitrise d'Ouvrage a été recruté : M. Cahon du cabinet MPI Développement, partenaire connu et reconnu par notre commune, de par son engagement dans la construction de l'école maternelle.

La volonté de l'équipe municipale est de tout mettre tout en œuvre pour maintenir nos professionnels de santé sur la commune et en attirer d'autres pour préserver l'offre de soins à notre population.

#### Calendrier prévisionnel du projet

**Aujourd'hui** : l'ébauche du projet est en cours

**Juillet 2021** : Démarrage des études

**Octobre 2021** : Dépôt du permis de construire



**Début 2022** : Appels d'offres réalisés

**2<sup>ème</sup> semestre 2022** : Début des travaux

**Printemps/été 2023** : Réception du chantier



## Cérémonie du 8 mai

Cette année encore, en raison des mesures sanitaires en vigueur sur tout le territoire national, la cérémonie de l'Armistice du 8 mai 1945 sera à nouveau organisée à huis clos.

Une commémoration aura lieu le matin, seulement en la présence de quelques élus.

## ANIMAUX FOURRIÈRE

Le Syndicat Mixte pour la Gestion Animale du Val d'Oise a pour mission la prise en charge des animaux errants ou morts sur la voie publique. La fourrière animale est située à Bruyères-sur-Oise 95.

Ce syndicat a signé une convention avec le groupe Hygiène-Action qui intervient pour cette action et conduit les animaux à la fourrière.



Si vous trouvez un animal errant sur le territoire de la commune, **veuillez contacter la mairie au 01 34 66 01 16** en laissant vos nom, adresse, et numéro de téléphone.

L'élue chargée de cette fonction sera ainsi contactée.

En aucun cas les particuliers ne peuvent déposer les animaux directement à la fourrière.

La fourrière s'occupe de l'animal pour une période légale de 8 jours.

Elle peut alors prévenir les propriétaires grâce à l'identification de l'animal.

Au terme de ce délai, si le propriétaire ne vient pas le réclamer, il sera transféré dans un refuge.

Les animaux non-identifiés seront pris en charge par un refuge ou la SPA, vaccinés, tatoués, stérilisés et aptes à l'adoption.

**ATTENTION la fourrière n'est pas un lieu d'adoption.**



Les inscriptions scolaires pour l'année scolaire 2021-2022 seront **ouvertes à partir du lundi 26 avril 2021.**

Dans le contexte sanitaire actuel, ces inscriptions auront lieu exclusivement par mail. Si vous n'êtes pas en mesure d'imprimer ou de numériser vos documents, nous vous remercions de contacter la mairie, afin de fixer un rendez-vous pour procéder à l'inscription.

Toute démarche en mairie doit impérativement se faire sur rendez-vous.

### • Pour l'école maternelle

Seule l'inscription des enfants nés en 2018 et des nouveaux habitants est nécessaire.

### • Pour l'école élémentaire

Seule l'inscription des enfants entrant en CP et des nouveaux habitants est nécessaire.

Les pièces justificatives suivantes seront à adresser par mail à :

**[inscriptions.us@orange.fr](mailto:inscriptions.us@orange.fr)**

- **Justificatif de domicile** récent (Attention, seuls les justificatifs de domicile suivants seront acceptés : facture EDF, Gaz, Eau, Avis d'imposition ou Taxe foncière ou Taxe habitation) ;
- **Photocopie du livret de famille** (toutes les pages : parents et fratrie complète) ;
- **Photocopie de la pièce d'identité** d'au moins l'un des deux parents ;

### Cas particuliers :

- **Pour les parents séparés ou divorcés** : le jugement de divorce ou de séparation attestant de l'attribution de l'autorité parentale et du lieu de résidence de l'enfant.
- **Pour les futurs arrivants** n'ayant pas encore de justificatif de domicile : une attestation du notaire devant confirmer la réalisation de la vente (nota : les promesses de vente ne sont pas acceptées).

L'inscription administrative en mairie est une première étape, la deuxième est un rendez-vous avec la directrice de l'école.

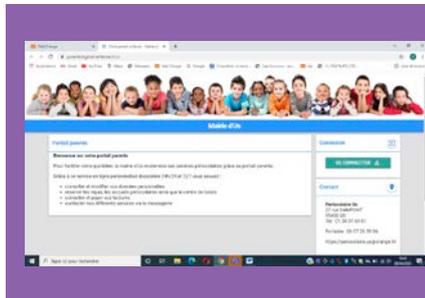
Les modalités de rendez-vous et les coordonnées de l'école vous seront indiquées suite à l'inscription administrative.

**ATTENTION !!!** : l'inscription scolaire concerne uniquement le temps scolaire.

Les accueils périscolaires peuvent venir compléter la prise en charge des élèves :

- **L'accueil périscolaire du matin** de 7h30 à 8h30
- **La restauration scolaire**
- **L'accueil périscolaire du soir** de 16h30 à 19h00
- **Le centre de loisirs** le mercredi de 7h30 à 19h00 et pendant les vacances scolaires

La fréquentation des temps périscolaires est soumise à une inscription préalable. Elle aura lieu dans un second temps courant mai.



### Un portail familles pour vous simplifier la vie !

Très prochainement, un portail familles sera à votre disposition pour réserver et payer en ligne toutes les prestations périscolaires et extrascolaires. Cet espace personnalisé et sécurisé, pratique et intuitif, vous permettra de procéder aux inscriptions périscolaires pour la rentrée 2021/2022.

RDV en mai pour découvrir ce nouvel outil !

## NUISANCES

# SNCF FRET

## Serqueux-Gisors

Depuis le 12 mars dernier, la ligne de FRET Le Havre - Serqueux Gisors - Saint Lazare est officiellement ouverte.

Plusieurs passages de trains de marchandises ont déjà eu lieu. Ce nouvel axe devrait accueillir jusqu'à 25 trains par jour. La moitié des passages auront lieu entre 22 heures et 6 heures du matin, la longueur des convois allant de 500 à 750 mètres.

Le collectif des élus et le collectif des riverains de la Ligne J continuent de se battre contre ce projet.

Aujourd'hui, le combat des élus concerne notamment la protection des riverains contre la pollution sonore, afin que les habitations directement touchées par ces nuisances puissent bénéficier d'aménagements (façade et menuiseries) pour en limiter l'impact.

La SNCF doit également s'engager sur la modernisation du matériel roulant et du mur anti-bruit.

Nous déplorons une absence totale de communication de la part de SNCF Réseau avec les communes.

Sur Us, selon la SNCF, 15 habitations seraient prises en charge pour des dispositifs anti-bruit. Mais est-ce bien la réalité ?

Nous invitons les riverains concernés à se manifester en mairie afin de pouvoir confronter ces chiffres à la réalité du terrain.

Il est important de signaler que le collectif des élus a cependant remporté deux petites victoires :

- SNCF Réseau s'est engagé à communiquer le calendrier des sillons de fret
- Un Observatoire du bruit, et notamment du bruit lié à la circulation ferroviaire, a été créé par Bruitparif, avec un point d'observation et de relevés situé sur la commune de Chars.

Nous suivrons de très près le relevé de ces mesures.

Pour rappel, le Tribunal Administratif de Rouen a rejeté la requête déposée en 2017, pour obtenir l'annulation de la ligne. Le dossier est désormais entre les mains de la Cour Administrative d'Appel.

## PETITE ENFANCE

# RELAI ASSISTANTS MATERNELS (RAM)

## ARRET DE L'ACCUEIL JEUX DU RAM DE US

La Communauté de Communes nous a fait savoir au cours de l'année 2020, qu'elle avait pris la décision de transférer les bureaux du Relai Assistants Maternels de Us sur la plateforme du Bord'Haut de Vigny.

Cette décision unilatérale n'a fait l'objet d'aucune consultation préalable avec notre commune.

Jusqu'à aujourd'hui, et malgré la suspension du versement du loyer par la Communauté de Communes, la municipalité a maintenu ses locaux à la disposition du RAM, notamment dans le cadre des accueils jeux pour les assistants maternels de notre village et des villages alentours.

L'impact généré sur les finances de la commune, d'un montant annuel de 9600 euros, ne pouvant être absorbé chaque année, le Conseil Municipal a décidé de mettre un terme au prêt de cet espace.

Nous sommes bien conscients que cette décision impactera les habitudes de travail et les échanges indispensables aux professionnels de la petite enfance, mais nous souhaitons que les élus de la Communauté de Communes mesurent les conséquences de leur décision, prenant ainsi notre commune et les assistants maternels « en otage ».

Pour pénaliser le moins possible les professionnels de la petite enfance de notre territoire, nous avons proposé la mise à disposition de la salle des fêtes, à titre gracieux, pour que ces accueils jeux puissent continuer à exister.

## SOLIDARITÉ

# OPÉRATION BOITES SOLIDAIRES POUR LES ÉTUDIANTS



Alors que les étudiants sont plus que jamais confrontés à la solitude et la précarité durant cette crise sanitaire, des associations se sont mobilisées sur le même principe que les boîtes solidaires collectées à Noël pour les sans-abris, pour leur venir en aide.

Cette fois, il s'agissait de glisser dans une boîte un plaisir gourmand, une denrée non-périssable, de quoi travailler, de quoi se détendre, un produit d'hygiène, des masques et/ou du gel hydro-alcoolique, et tout ce qu'on souhaitait pour reconforter les destinataires.

Cette initiative, relayée dans un premier temps par le village de Santeuil, puis à Us, ainsi que dans les villages de Seraincourt et Longuesse, a permis de collecter 145 boîtes au total.

Pour Us, elle n'aurait pu être réalisée sans le soutien et l'appui logistique d'Eric Dupont, propriétaire du Bar le Voltigeur, qui a immédiatement accepté de mettre son bar à disposition pour stocker les boîtes collectées.

Un grand merci à tous les Ussois qui se sont mobilisés une nouvelle fois en répondant présents et en participant à cette opération solidaire avec beaucoup de bienveillance.

## LES DONS DES ROTISSEURS 95

Depuis plusieurs semaines, les Rôtisseurs 95, que vous pouvez retrouver chaque samedi sur notre marché, font don de leurs invendus aux plus démunis mais aussi aux personnes isolées ou qui traversent une période difficile.

40 repas ont ainsi pu être distribués aux Ussois depuis le 25 février, par les élus du CCAS. Nous remercions Octavio et Olivier pour leur générosité et leur bonne humeur contagieuse, ainsi que pour leurs attentions régulières à l'égard de leurs clients (roses pour les dames à la St Valentin, chocolats pour Pâques, bonbons etc...).

# CIVISME ÉLECTIONS 2021

## Inscription sur les listes électorales jusqu'au 7 mai

Les **20 et 27 juin** prochains, auront lieu les élections régionales et départementales.

Si vous n'êtes pas inscrits sur les listes électorales, vous avez jusqu'au 7 mai pour effectuer cette démarche.

### QUI DOIT S'INSCRIRE ?

- Nouvelle inscription : l'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions), ainsi que pour une personne ayant obtenu la nationalité française après 2018. En dehors de ces situations, il est nécessaire de demander à être inscrit sur les listes électorales pour pouvoir voter.
- En cas de déménagement : si vous êtes nouvel habitant, vous devez vous inscrire sur la liste électorale de la commune.
- En cas de changement d'adresse sur la commune, vous devez informer la mairie de votre nouvelle adresse

### COMMENT S'INSCRIRE SUR LES LISTES ÉLECTORALES ?

- En ligne : sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)
- En mairie : ATTENTION : Toute démarche en mairie doit impérativement se faire sur rendez-vous.

Vous devrez vous présenter en Mairie et fournir une pièce d'identité en cours de validité et l'original d'un justificatif de domicile de moins de trois mois.

### QUAND S'INSCRIRE ?

Vous pouvez vous inscrire dès maintenant et jusqu'au 7 mai.

Vous recevrez votre carte à votre domicile quelques jours avant le scrutin.

**CENTRE DE LOISIRS**  
Inscriptions  
ouvertes

**VIVE LES VACANCES !**

Le centre de loisirs de Us sera ouvert tout le mois de juillet, jusqu'au 30 juillet 2021.

- Accueil des enfants de 3 à 11 ans
- Ouvert de 7h30 à 19h
- Renseignements et inscriptions sur [periscolaire.us@orange.fr](mailto:periscolaire.us@orange.fr) ou par téléphone auprès d'Aurélien Deprés, au 06 07 26 59 96

CENTRE DE LOISIRS DE US - 27-29 RUE DE DAMPONT 95450 US

## Arrêté municipal règlementant le stationnement et instaurant un dépose-minute

Une place de stationnement « dépose-minute » à hauteur de la copropriété sise au 5 rue Adrien Fêtu, située à l'intersection avec la RD 169, a été instituée par arrêté municipal le 9 avril dernier.

Une fois la signalétique posée, seuls les arrêts et stationnements inférieurs à 5 minutes seront autorisés sur la placette triangulaire, ceci dans le but d'assurer la sécurité des piétons ainsi que des usagers de la route.

### Rappel zone 30

Lors des travaux d'aménagement du centre-bourg, les élus communaux ont décidé d'abaisser à 30 km/h la vitesse autorisée rue Henri Clément, rue Jean-Jaurès jusqu'à la rue du Fort et rue Neuve.

Attention ! Sur cette zone 30, le piéton est prioritaire par rapport aux voitures.

# CLUB DES JARDINIERS

## Leurs projets dans la commune

Sollicité par l'équipe enseignante de l'école maternelle, le club des jardiniers d'Us a accepté de partager ses connaissances et son savoir-faire en participant à la création d'un jardin potager dans le jardin pédagogique de l'école.

Aidés par des parents d'élèves, les espaces délimités ont été bêchés, des carrés potagers ont ensuite été fabriqués et installés, ainsi qu'une bordure délimitant un massif, prêts à recevoir les futurs semis et plantations des élèves.

Nous les remercions chaleureusement d'avoir accepté ce partenariat avec notre école, pour le plus grand plaisir des enfants et de leurs parents, et de leurs enseignantes.



Le club des jardiniers a également entrepris la taille des pommiers du terrain du CCAS, profitant de cette journée pour apprendre les gestes techniques aux novices qui ont profité de l'occasion pour venir se former.

## INCIVILITÉS

# TROP, C'EST TROP !



### Les incivilités se multiplient ! TROP, C'EST TROP !

Mobilier urbain cassé, potelet en bois arraché pour libérer un accès condamné, fruits et légumes pourris et cagettes du marché lancés sur la place de l'Eglise, vélos et skates qui circulent sur le muret flambant neuf face au Bar Le Voltigeur, cueillette de fleurs dans les massifs et vol des plantations, tous ces dégâts ont un coût non seulement humain pour nos cantonniers chargés de sécuriser et réparer, mais aussi financier pour la commune !

Alors STOP !

Le centre-bourg n'est pas un terrain de jeux, ni un skate-park ! On ne peut pas non plus se permettre de perturber la circulation en épantant les copains sur une roue, et encore moins importuner les automobilistes, les habitants ou les élus avec insolence !

Les déjections canines continuent de fleurir sur les trottoirs et espaces verts de notre village, et parasitent la promenade de nos habitants ainsi que le travail de nos agents communaux ! A quand des propriétaires de chiens responsables ?!

**ATELIER GRANGE**  
US / EN / VEXIN

Exposition dans l'Atelier-Grange, galerie poétique, 6 rue de la Libération à Us. Actuellement et durant tout l'été : « De terre, de fer et de fil... »

Fil : Hélène HERBOSA  
Fer : Florian LACHIVER  
Terre : Bernadette WIENER

Nous sommes impatients de pouvoir accueillir les ussoises et ussois dès que les conditions sanitaires nous l'autoriseront.

N'hésitez pas à nous contacter : [wienerbernadette@gmail.com](mailto:wienerbernadette@gmail.com) pour connaître le programme des ouvertures. Sur notre site, une vidéo vous donnera un petit aperçu des œuvres présentées : [www.wiener-b.com](http://www.wiener-b.com)